

Fondation québécoise de l'acupuncture

États financiers
Au 31 août 2024

Accompagnés du rapport de mission d'examen

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fondation québécoise de l'acupuncture,

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la **FONDATION QUÉBÉCOISE DE L'ACUPUNCTURE** (Fondation), qui comprennent le bilan au 31 août 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation québécoise de l'acupuncture au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mallette S.E.N.C.R.L. 1

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 30 janvier 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131324

Fondation québécoise de l'acupuncture

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 août

2024

2023

ACTIVITÉS DE FORMATION	109 058 \$	69 070 \$
FRAIS DE FORMATION		
Honoraires des formateurs	31 625	27 529
Hébergement	7 828	1 801
Frais de déplacement	175	3 000
Location de salles	28 374	3 694
Matériel pédagogique	5 407	210
	73 409	36 234
FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES SOINS OFFERTS AUX PERSONNES VULNÉRABLES, JEUNES ET ADULTES		
Clinique d'acupuncture solidaire	19 495	26 896
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES FRAIS D'AMINISTRATION	16 154	5 940
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assurances	1 104	1 472
Fournitures de bureau et papeterie	2 763	2 558
Frais bancaires	308	105
Frais de déménagement	-	2 166
Loyer	1 064	1 895
Services professionnels	10 635	5 321
Taxes et permis	38	72
Télécommunications	-	4 540
	15 912	18 129
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	242 \$	(12 189) \$

Fondation québécoise de l'acupuncture

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 août

2024

2023

SOLDE , début de l'exercice	111 441 \$	123 630 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	242	(12 189)
SOLDE , fin de l'exercice	111 683 \$	111 441 \$

Fondation québécoise de l'acupuncture

BILAN

Au 31 août

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	118 421 \$	109 492 \$
Dépôt à terme	5 000	-
Taxes à la consommation	4 212	2 387
Frais payés d'avance	2 140	-
	129 773 \$	111 879 \$

PASSIF

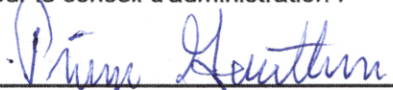
PASSIF À COURT TERME

Comptes fournisseurs	350 \$	438 \$
Produits reportés	17 740	-
	18 090	438

ACTIF NET

111 683	111 441
129 773 \$	111 879 \$

Pour le conseil d'administration :

 , administrateur

 , administrateur

Fondation québécoise de l'acupuncture

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 août

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges 242 \$ (12 189) \$

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Taxes à la consommation (1 825) (1 849)

Frais payés d'avance (2 140) -

Dettes de fonctionnement (88) 438

Produits reportés 17 740 -

13 929 (13 600)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Variation du dépôt à terme (5 000) -

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

8 929 (13 600)

ENCAISSE, début de l'exercice 109 492 123 092

ENCAISSE, fin de l'exercice 118 421 \$ 109 492 \$

Fondation québécoise de l'acupuncture

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, contribue à l'amélioration des soins offerts aux personnes démunies et vulnérables. En outre, la Fondation œuvre à favoriser l'excellence dans l'enseignement supérieur et à promouvoir l'avancement de la recherche dans le domaine de l'acupuncture, afin de contribuer au développement de pratiques de soins innovantes et à l'enrichissement des connaissances dans ce domaine. Elle est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts et elle est conséquemment exemptée des impôts.

Le 21 novembre 2022, la Fondation de l'Ordre des acupuncteurs du Québec a modifié son nom afin d'agir sous la dénomination sociale "Fondation québécoise de l'acupuncture".

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Fondation ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les droits d'inscription aux activités sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Fondation québécoise de l'acupuncture

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Au 31 août 2024, les immobilisations corporelles détenues par la Fondation sont composées de matériel et d'équipement professionnel.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Fondation sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Le dépôt à terme détenu par l'Organisme ne peut être utilisé pour les opérations courantes, car il est affecté à des garanties. Il n'est pas inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES COMPTABILISÉES AUX RÉSULTATS

Le coût des immobilisations corporelles détenues par l'Organisme est le suivant :

	2024	2023
Matériel et équipement professionnel	4 031 \$	- \$

Des immobilisations corporelles d'un montant de 4 031 \$ ont été comptabilisées aux résultats au cours de l'exercice.

4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Fondation a comptabilisé des honoraires de formateurs de 5 600 \$ découlant de transactions avec un administrateur.